

Accompagner une démarche VAE

RS7141 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315, 333
Formacode(s)	44591, 44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2025
Date d'échéance	30/04/2028

Certificateur(s)

ABORIA · SIRET : 89168265000017

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABACA FORMATION	41295983500080	Former
ASSONANCE	90033327900017	Former
CAMEMBEAR	90934916900013	Former
CONSEIL FORMATION COMPETENCES	39081857300078	Former
CONSEIL FORMATION COMPETENCES	98810370100013	Former
MARLENE PENNACCHIO	51842343900034	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification valide les connaissances et compétences complémentaires nécessaires à la conception de parcours VAE, au conseil et au suivi des bénéficiaires en matière de VAE, dans le respect du cadre normatif, institutionnel et déontologique applicable.

Elle s'adresse aux professionnels de l'accompagnement et de l'accompagnement vers l'emploi (conseillers emploi et insertion, conseillers en bilans de compétence, psychologues du travail, coachs, formateurs, responsables RH, gestionnaires de carrière) qui souhaitent proposer des prestations complémentaires d'accompagnement en matière de VAE.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande d'accompagnement en VAE, en établissant la situation du futur bénéficiaire, en recherchant ses facteurs de motivation et en identifiant les problématiques spécifiques de son projet, ainsi que ses risques (demande non sérieuse, désengagement prévisible par manque de temps et/ou de ressources...), afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité du projet.

Conduire les différents entretiens avec le futur bénéficiaire de la VAE (pré-positionnement, de suivi, post-jury) en tenant compte de son état (stress, timidité, situation de handicap...), de sa personnalité et de ses schémas de comportement, et en adaptant ses postures et techniques d'accompagnement et de communication au regard des objectifs des séances, afin de l'informer sur le processus de VAE, soutenir activement ses réflexions et le guider dans l'avancement de son projet de VAE.

Évaluer la concordance entre la certification visée, les besoins du marché et les compétences réellement acquises par le futur bénéficiaire de la VAE en l'aidant à identifier puis à sélectionner les situations de travail vécues compatibles, en s'appuyant sur les référentiels des diplômes et titres et les attentes spécifiques des certificateurs, afin de mettre en évidence les éventuels écarts et s'y appuyer pour élaborer un parcours personnalisé.

Élaborer une stratégie VAE pour et en collaboration avec le futur bénéficiaire en définissant les étapes, moyens, ressources et modalités d'accompagnement vers la certification totale ou partielle du diplôme visé (formations, aide spécifique à solliciter, travaux personnels, stage complémentaire...), dans le respect des règles éthiques et déontologiques applicables, afin d'aboutir à un parcours VAE personnalisé.

Conseiller le futur bénéficiaire de la VAE dans la structuration de son dossier VAE et la soutenance de son projet auprès du jury, en s'appuyant sur les éventuelles difficultés et les points forts observés, et en lui proposant des actions, méthodes et techniques spécifiques à mettre en œuvre selon ses compétences, aptitudes, expériences et objectifs, afin de lui permettre de répondre aux exigences du certificateur et convaincre le jury de la légitimité de sa démarche et de la réalité de ses compétences.

Mettre en place une veille spécifique dédiée à la VAE en sélectionnant les sources et informations en lien avec la VAE, la certification et la qualité (notamment Qualiopi), afin de suivre les tendances et évolutions ayant un impact sur le dispositif VAE (juridique, technologique...) et de garantir la qualité de son accompagnement et la conformité de ses pratiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 21 décembre 2022 portant réforme de la procédure de VAE et articles du Code du travail en lien.

Décret du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience.

Décret n° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière.

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour la formation continue :

- Être un professionnel de l'accompagnement/accompagnement vers l'emploi en exercice (conseiller emploi et insertion, conseiller en bilans de compétence, psychologue du travail, coach, formateur, responsable RH, gestionnaire de carrière).
- Ou justifier d'une expérience minimum d'un an en qualité de conseiller emploi et insertion, conseiller en bilans de compétence, psychologue du travail, coach, formateur, responsable RH, gestionnaire de carrière

Prérequis par la candidature individuelle :

- Être un professionnel expérimenté de l'accompagnement à la VAE. Pouvoir justifier de la réalisation d'au moins 25 accompagnements individuels à la VAE sur les 3 dernières années. Ces accompagnements auront été réalisés sur les 3 étapes de la VAE (obtention de la recevabilité, écriture du dossier de preuves, passage d'un oral).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury de délivrance de la certification est constitué de deux professionnels extérieurs à ABORIA, dont la qualité est en lien avec la certification visée. Un de ces deux professionnels occupe la fonction de président du jury.

Base légale

Date de décision	30/04/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2028
Date de dernière délivrance possible	30/10/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://aboria.fr/formation/accompagner-la-demarche-vae/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7141/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	4
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 600 € – 3 000 €
Durée	28 – 35 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	33
Parcours menés à terme	24
Taux d'achèvement	73 %
Période	09/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	41
Montant total engagé	92 045 €
Coût moyen par dossier	2 245 €
Durée moyenne	32 h
Période	07/2025 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	9 %
France Travail	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.